

## **Communiqué de Presse (21.04.2020)**

### **L'État luxembourgeois a émis un emprunt de 2,5 milliards d'euros à taux négatif pour faire face au Covid-19 (20.04.2020)**

Le Grand-Duché du Luxembourg vient de placer avec succès une émission obligataire en vue de financer la lutte contre la pandémie du Covid-19 et aider l'économie nationale à surmonter cette crise sans précédent.

L'emprunt de 2,5 milliards d'euros se compose de deux tranches, ce qui constitue une première pour le Luxembourg. Le taux pondéré moyen des deux tranches se situe à -0,035%, ce qui signifie que l'opération s'est soldée avec un surplus au profit de la Trésorerie de l'Etat. Le Luxembourg continue ainsi de bénéficier d'excellentes conditions financières grâce à sa notation « AAA » auprès des principales agences.

La première tranche, d'un volume de 1,5 milliards d'euros a une maturité de 5 ans et la deuxième, d'un volume de 1 milliard d'euros, une maturité de 10 ans.

Le livre de souscription a été ouvert le 21 avril au matin. Les marchés ont réagi positivement, avec une demande largement excédentaire à l'offre (*oversubscription*) dès l'annonce de l'émission aux marchés. Partant, l'opération a pu être rapidement clôturée. Faisant preuve de solidarité nationale en temps de crise, les investisseurs institutionnels luxembourgeois, dont notamment le secteur local de l'assurance, représentent pratiquement un quart des souscriptions à l'emprunt obligataire. Les autres parts ont été souscrites principalement par des investisseurs de renom de la zone euro, du Royaume-Uni et de la Suisse.

Cette émission s'inscrit dans la mise en œuvre de la loi du 18 avril 2020 visant à mettre en place un régime de garantie en faveur de l'économie luxembourgeoise dans le cadre de la pandémie Covid-19. BCEE, BIL, BGL BNP Paribas, Société Générale et Deutsche Bank ont contribué à l'opération en tant que chefs de file (*joint lead managers*). L'emprunt sera coté à la Bourse de Luxembourg.

Pierre Gramegna, ministre des Finances, commente : « Le succès de cet emprunt permettra à l'Etat de renforcer son coussin de liquidité, tout en garantissant la mise en œuvre des mesures du programme de stabilisation de l'économie, pour faire face à la crise du Covid-19. Tant la demande largement excédentaire que le taux d'intérêt négatif témoignent de la confiance des investisseurs par rapport au Luxembourg, un des rares pays bénéficiant d'un AAA, et par rapport à sa capacité de surmonter la crise actuelle de manière durable. »

*Communiqué par le ministère des Finances*